

Une justice proche des citoyens !

Le jeudi 26 janvier le Président de la République se déplace à Dijon vanter les mérites du dispositif qui tendrait à rendre la Justice plus proche des citoyens en les impliquant dans les jugements. Mais qu'en est-il aujourd'hui de la proximité de la justice à l'égard de ces citoyens que le gouvernement tente de convaincre par des fausses mesures ?

Malheureusement, les choix politiques effectués ont une toute autre réalité à laquelle s'opposent de plus en plus de professionnels du droit mais aussi tous ceux que cette réalité vise à écarter des tribunaux.

Ainsi, même les Procureurs de la République n'ont pas hésité à manifester publiquement leur désaccord envers les choix du gouvernement.

Pour la CGT, en Côte d'Or nous constatons que suite à la suppression du conseil de prud'hommes de Beaune, la Révision Générale des Politiques publiques, un manque de moyens entrave gravement le fonctionnement de la justice. Le non-remplacement de personnels, juges, greffiers et personnel administratifs a pour conséquence un allongement des procédures pour toutes les juridictions. C'est le justiciable qui a chaque fois en fait les frais.

S'agissant de la juridiction prud'homale, les conséquences de cette politique se mesurent tous les jours. Les salariés sont éloignés du rétablissement de tous leurs droits.

Les conseillers prud'hommes sont confrontés à des décrets qui limitent leurs activités et engendrent des difficultés dans l'exercice de leur fonction de juges des conflits du travail. Les salariés sont les premières victimes de cette politique de remise en cause de cette juridiction de proximité telle qu'elle a été construite par les luttes.

Une disposition récente éloigne les plus défavorisés (99 % des requêtes sont faites par les salariés) de la possibilité de faire valoir leurs droits devant les juges : **la taxe de 35 € obligatoirement acquittée avant examen de son dossier.**

Comment peut-on prétendre rapprocher les citoyens de la justice et vanter les mérites d'une politique qui conduit à l'inverse ?

L'Union Départementale CGT de Côte d'Or présentera ses propositions à la presse le mardi 24 janvier dans ses locaux à 14 h 30. Ses militants seront présents le jeudi 26 janvier devant la cité judiciaire pour soumettre aux justiciables une pétition exigeant l'abrogation des textes qui imposent le paiement de la taxe de 35 €.

DIJON, le 23 Janvier 2012